YERRES

Services Techniques
N° Tél. : 01.69.49.77.04
N/Réf : NDA/MG/EDC

DECISION N° 2007/156

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'entretien des toitures, terrasses, chéneaux, gouttières, descentes et regards de pieds de chute des bâtiments communaux à Yerres conclue avec la société APOGEE Couverture.

Le Député-Maire de la Commune d' Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002, 27 juin 2002 et 15 mars 2007, modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de réalisation d'emprunts et de placements de fonds,

VU le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

VU la délibération n° 2004/12/819 du 16 décembre 2004 modifiant le Code Local des Procédures Adaptées pour la passation des Marchés Publics dont le montant est inférieur à 210.000 € H.T.,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien obligatoire des toitures, terrasses, chéneaux, gouttières, descentes et regards de pieds de chute des bâtiments communaux à Yerres,

CONSIDERANT que le montant estimé des travaux (14 500 € HT) étant inférieur au seuil des 210 000 € HT, le représentant de la personne publique a lancé une procédure adaptée,

CONSIDERANT que les Services Techniques ont demandé un devis à trois sociétés : Apogée Couverture, Co.Pa.Est et Confort Service, par courrier en date du 5 octobre 2006,

CONSIDERANT que les trois candidats ont répondu et que les propositions ont été analysées par les Services Techniques,

CONSIDERANT que la proposition de la société Apogée Couverture sise 34 rue de la Forêt – 91860 EPINAY SOUS SENART est la mieux-disante au titre de l'exécution de la présente convention,

- DECIDE -

DE conclure et de signer, avec la société Apogée Couverture sise 34 rue de la Forêt – 91860 EPINAY SOUS SENART, représentée par Monsieur PEREIRA, gérant, une convention relative à l'entretien des toitures, terrasses, chéneaux, gouttières, descentes et regards de pieds de chute des bâtiments communaux à Yerres,

DIT que la convention prendra effet à sa date de notification pour une durée d'un an,

DIT que le montant annuel des prestations s'élève à 14.000,00 € H.T. soit 16.744,00 € T.T.C.,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2007 de la Commune,

Fait à YERRES, le 10 mai 2007

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération